

## ÉTATS FINANCIERS 2016-2017

### Retour à l'équilibre budgétaire et marge de manœuvre pour de nouveaux investissements

*L'exercice terminé le 30 juin dernier confirme le retour à l'équilibre budgétaire et un excédent de 1,15 % (2,4 M\$) qui permet des réinvestissements et l'ajout de ressources additionnelles en services directs aux élèves*

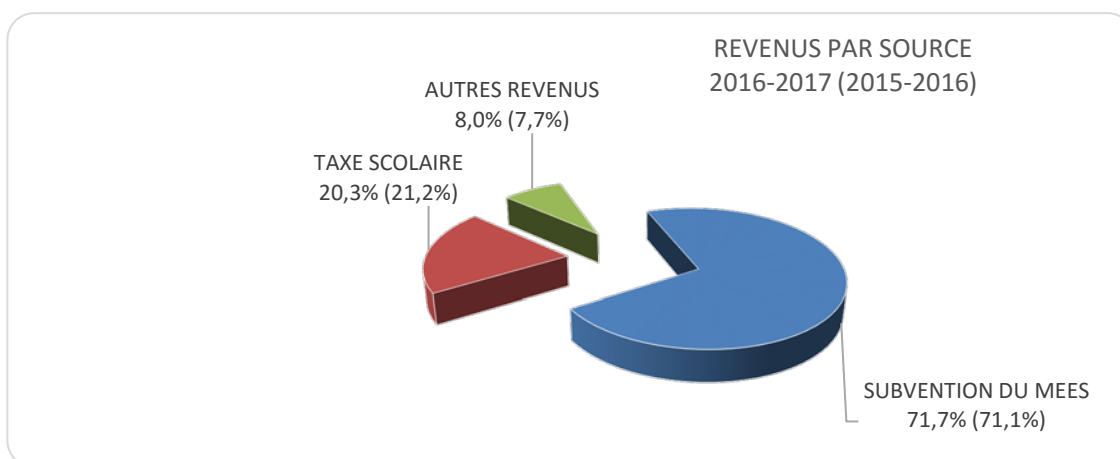
**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 18 octobre** – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a accepté, lors de sa séance publique hier soir, les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin dernier.

#### Des revenus légèrement en hausse de 5,3 %

Les revenus pour 2016-2017 ont atteint 206 793 433 \$, une hausse de 5,36 % par rapport à l'année précédente.

Cette hausse provient principalement de trois sources : des revenus de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour le financement des indexations salariales, un financement additionnel tributaire d'une augmentation de 269 élèves (1,57 %) en formation générale des jeunes, et des réinvestissements ciblés en cours d'année en provenance d'enveloppes spéciales du MEES redistribuées aux établissements.

#### Coup d'œil sur la répartition de nos revenus pour 2016-2017



« Des années de compressions ont fragilisé notre santé financière, mais nous avons toujours protégé les services aux élèves et j'en suis particulièrement fière », a déclaré la présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, madame Andrée Bouchard.

Les résultats financiers démontrent que nos travaux portent fruit. La mise en œuvre de meilleures pratiques liées au contrôle des dépenses, combinée à une légère hausse du nombre d'élèves et à la réduction des compressions dans les règles budgétaires du MEES ont contribué au retour à l'équilibre en 2016-2017. Cela nous permet ainsi de dégager un excédent de 2,4 M\$ qui représente 1,15 % des revenus de l'année.

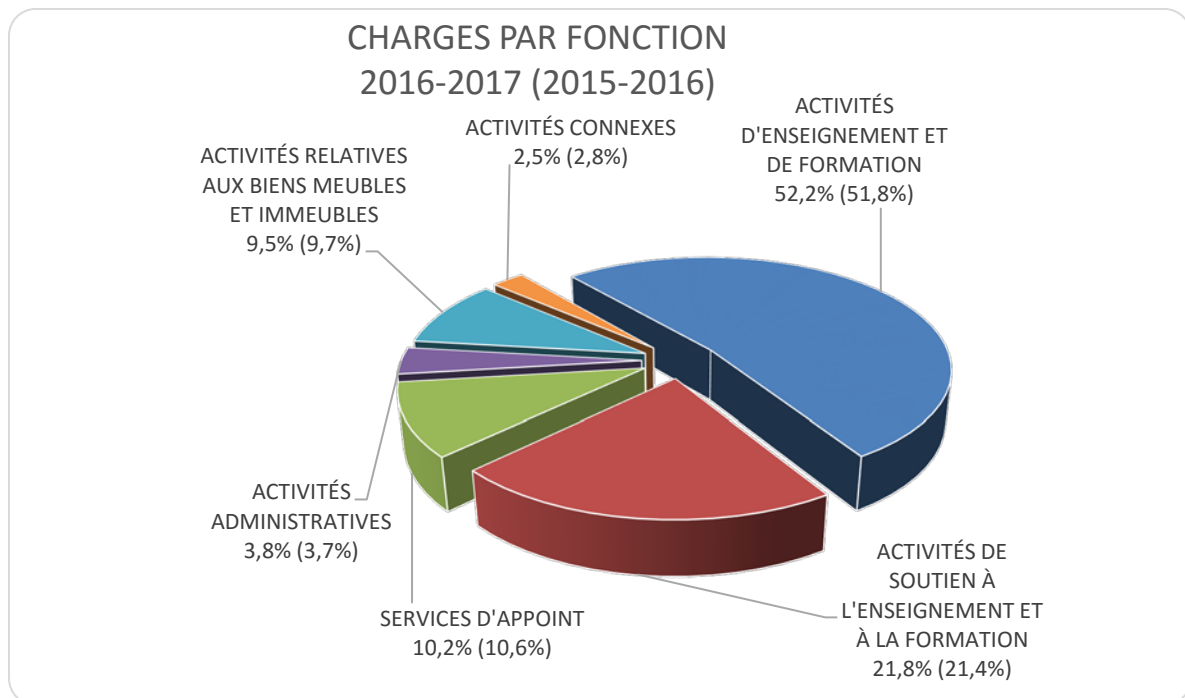
Cet excédent est généré par divers facteurs. Il est attribuable aux écarts salariaux et à la combinaison des excédents des écoles primaires, secondaires et du centre de formation générale des adultes.

« Non seulement avons-nous retrouvé l'équilibre budgétaire, mais nous commençons à dégager des marges de manœuvre réelles qui nous permettent de réinvestir là où ça compte, là où nous ferons réellement la différence dans la réussite de nos élèves », a poursuivi la présidente.

#### Dépenses sous contrôle, en hausse de 4,5 %

Les dépenses se chiffrent à 204 422 110 \$, en hausse de 4,58 % par rapport à l'exercice précédent. Cette variation provient surtout des indexations salariales, des ajouts de ressources tributaires de l'augmentation du nombre d'élèves ainsi que des réinvestissements ministériels.

Les dépenses se répartissent comme suit :



#### Nouveaux investissements en soutien à la réussite pour l'année en cours

À la lumière de ce résultat prévisionnel favorable pour l'année 2016-2017, certains de ces investissements ont déjà été identifiés lors de l'adoption du budget initial 2017-2018.

À titre d'exemple, nous avons procédé à l'ouverture de 4 groupes supplémentaires en adaptation scolaire et à l'ajout de ressources humaines en services de soutien aux élèves.

De plus, à la rentrée de cette année, une école revêtait des couleurs toutes neuves pour accueillir les élèves grâce au dégagement d'un budget pour la peinture. D'autres écoles pourront aussi profiter d'un rafraîchissement de leur espace de vie.

Depuis l'adoption du budget, d'autres investissements ont été effectués. Par exemple, une classe supplémentaire en maternelle 4 ans a été mise en place au cours de l'été à l'école de Richelieu pour des enfants ayant des besoins particuliers.

De plus, l'équivalent de 8 postes d'enseignants spécialistes a été ajouté à ceux déjà confirmés à la fin de la dernière année.

Ces mesures s'additionnent aux réinvestissements ciblés du MEES pour l'année 2017-2018 qui totalisent 2,18 M\$. Ces derniers sont entièrement dédiés aux établissements et visent l'embauche de ressources supplémentaires en soutien direct aux élèves.

### **Révision de pratiques pédagogiques et embauche de ressources**

En collaboration avec notre personnel, nous avons choisi, au cours des trois dernières années, de miser sur le développement de meilleures pratiques pédagogiques. Nous en avons fait l'inventaire et en avons sélectionné certaines, parmi les meilleures, qui s'appuient sur des études sérieuses et dont les effets et les impacts sur les résultats des élèves sont documentés.

Nous avons systématiquement remis en question certaines de nos façons de faire et nous nous sommes inspirés de ce qui se fait d'excellent ailleurs. Cela nous permet d'innover et de créer de nouveaux modèles pour accompagner les élèves et ainsi mieux répondre à leurs besoins.

« À faire toujours la même chose, nous obtenons toujours les mêmes résultats », a rappelé Andrée Bouchard. « Et nos élèves méritent ce qu'il y a de meilleur! ».

Notre budget prévoit donc l'embauche additionnelle de professionnels, d'orthopédagogues et d'éducateurs spécialisés pour offrir encore plus de services aux élèves qui en ont besoin : nos élèves plus jeunes, nos élèves en milieux défavorisés, nos élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et ceux à risque de décrochage.

### **Quelques faits à savoir...**

#### **Plus de 84 % des dépenses sont déjà consacrées aux services aux élèves**

Pour l'exercice 2016-2017, 172 M\$ sur 204 M\$ ont été dépensés en services aux élèves (dépenses d'enseignement et de formation, activités de soutien à l'enseignement et à la formation, services d'appoint). La rémunération de notre personnel compte d'ailleurs pour 80 % de notre budget total.

#### **Respect de l'équilibre budgétaire : une obligation légale**

En tant qu'organisme public, la CSDHR est tenue par la loi de respecter l'équilibre budgétaire.

#### **Excédent : utilisation restreinte**

Une partie importante de l'excédent est obligatoirement réservée pour des considérations comptables. L'utilisation du solde non réservé (c'est-à-dire la partie qui peut être utilisée par la Commission scolaire) est limitée par les règles budgétaires du MEES. À titre d'exemple, pour l'année 2017-2018, la CSDHR ne peut utiliser que 685 000 \$.

#### **Dépenses administratives maintenues à un seuil minimal depuis des années**

Les dépenses administratives sont financées par la taxe scolaire qui compte pour 20 % du budget. La taxe scolaire sert à payer l'entretien, le salaire des directions d'école et du personnel administratif, le fonctionnement des écoles et des centres, le transport scolaire, la consommation énergétique et les services corporatifs.

Depuis de nombreuses années, les dépenses administratives correspondent à moins de 4 % (3,8 % exactement pour 2016-2017) de nos dépenses. La performance de la CSDHR à ce chapitre se situe dans le peloton de tête des 69 commissions scolaires du Québec. La

Commission scolaire des Hautes-Rivières se compare donc avantageusement avec d'autres organisations gouvernementales sur ce plan.

### **Recrutement en situation de concurrence**

Plusieurs démarches sont en cours pour recruter du personnel qualifié en services aux élèves. Le travail réalisé par les équipes administratives afin de pourvoir ces postes dans plusieurs sphères d'emploi est remarquable.

Il faut par contre savoir que toutes les commissions scolaires ont des besoins semblables et recherchent les mêmes profils de candidats, ce qui crée une pression importante sur le recrutement. Toutefois, même si nos besoins sont grands et que nous sommes proches d'une situation de pénurie dans certains secteurs d'emploi, il est impératif de respecter nos processus de sélection afin d'embaucher les meilleures ressources pour nos élèves.

« Ces résultats financiers positifs insufflent un vent de fraîcheur. Des idées, nous en avons et nous sommes à l'écoute de plusieurs membres de notre personnel. Nous avons maintenant les moyens de mettre en œuvre des pratiques gagnantes. Nous innovons déjà dans nos pratiques pédagogiques au quotidien, nous investissons en recherche et en développement de nouvelles approches, nous soutenons le dépistage précoce auprès des élèves les plus jeunes et les plus à risque. Nous avons maintenant les moyens de réinvestir là où cela peut faire une grande différence et c'est ce que nous ferons rigoureusement », a conclu la présidente.

— 30 —

### **À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières**

La Commission scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 20 000 élèves jeunes et adultes qui fréquentent 36 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle et 1 centre de formation aux adultes. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est un acteur incontournable du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs de la région. Pour en savoir plus, visitez le [csdhr.qc.ca](http://csdhr.qc.ca).

### **Source :**

#### **Julie Brassard**

Conseillère en communication  
Service de la direction générale et des communications

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223 | [julie.brassard@csdhr.qc.ca](mailto:julie.brassard@csdhr.qc.ca).

Pour plus d'information, visitez le [csdhr.qc.ca](http://csdhr.qc.ca)